

14^{ème} Conférence de la Commission hydrographique de l'Atlantique Oriental(CHAtO)

Cadiz, Espagne 18-20 Octobre 2016

Rapport du président de la CHAtO

Ce rapport rend compte des activités de la CHAtO depuis la conférence de Casablanca déroulée du 16 au 18 septembre 2014.

1. Caractéristiques générales de la région

- La Commission compte 24 Etats côtiers et deux observateurs extérieurs USA et UK. 6 sont membres de l'OHI et de la CHAtO, 9 sont membres associés de la CHAtO et 11 sont des observateurs.
- La zone couverte par les travaux de la commission coïncide avec la région cartographique G et la zone AVAREA II. Le trafic maritime y est particulièrement intense, avec les approches de la Manche, de la mer du Nord et de la Méditerranée. Le trafic maritime se développe vers les ports d'Afrique occidentale et du centre. La sécurité maritime devient un enjeu important pour certaines zones de la région (golfe de Guinée notamment), entraînant des nouveaux besoins des États en matière de navigation.
- L'hydrographie et la cartographie marine de la région ne sont pas complètement satisfaisantes, comme le révèle l'examen de la publication C-55 de l'OHI. Le développement des capacités hydrographiques est une priorité pour cette région.

2. Activités depuis la dernière conférence de la CHAtO (Septembre 2014 – Casablanca)

2.1. Nouveaux membres – arrangements bilatéraux

- La Mauritanie et le Sierra Leone ont obtenu le nombre de voix leur permettant de devenir membre de l'OHI, mais n'ont pas adressé au gouvernement de Monaco leur instrument d'adhésion ;
- La république du Congo a déposé une lettre de candidature au BHI, en cours d'approbation par les Etats membres de l'OHI (39 voix sur 55 requises) ;
- Libéria a exprimé son intention de devenir membre associé de la CHAtO. Les autres pays de la région, participant aux travaux de la commission à titre d'observateurs, sont encouragés à en signer les statuts ;
- Cinq États côtiers de la région (Maroc, Sénégal, Bénin, Togo, Congo) ont des arrangements bilatéraux avec d'autres États, concernant la fourniture de services hydrographiques au sens de la règle V/9 de la convention SOLAS.

2.2. Entrée en vigueur des amendements à la convention relative à l'OHI

Comme il a été reporté dans la LC 41/2016 du 23 août, le quorum requis de 48 Etats membres de l'OHI pour la ratification du protocole d'amendements à la convention de l'OHI a été atteint le 8 août 2016. Conformément aux dispositions dudit Protocole, la Convention relative à l'OHI révisée ainsi que ses documents de base entreront en vigueur trois mois plus tard c'est-à-dire le 8 novembre 2016.

- Le terme de Conférence hydrographique internationale sera remplacé par le terme Assemblée.
- Les sessions ordinaires de l'Assemblée seront tenues tous les trois ans.
- La première session de l'Assemblée de l'OHI (A-1) se tiendra à Monaco du 24 au 28 avril 2017, au cours de laquelle un Conseil de l'OHI sera créé.
- Le Comité de direction prévoit que la première réunion du Conseil (C-1) se tiendra en octobre 2017, et tous les ans ensuite.
- Pour les Etats souhaitant adhérer à l'OHI qui sont déjà des Etats membres des Nations Unies, il ne sera pas nécessaire de demander l'approbation des Etats membres existants de l'OHI ;
Les détails concernant cet amendement seront exposés par le BHI dans le document CHAtO14-03-1 de l'agenda.

2.3. Coopération :

Sous l'égide du Mémoire d'Entente signé en 2012 par l'OHI et la Commission Européenne lors de la XVIII^{ème} conférence hydrographique internationale, un Groupe de Travail du Réseau OHI-UE, créé initialement dans le cadre de la commission hydrographique de la mer du Nord, a été élargi et rattaché au comité de coordination inter-régionale de l'OHI (IRCC). La France représente la CHAtO à ce Groupe de Travail. Les détails à ce sujet seront présentés par la France dans son rapport du Groupe de Travail du réseau OHI-UE (IENWG) (Cf document EAHC14-05.3).

Le 15 juillet 2016, l'OHI a signé un protocole d'accord avec l'Organisation Maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (OMAOC); ce sujet sera abordé dans le rapport de l'OMAOC dans le document CHAtO14-06.5.

2.4. Programme d'audit des Etats membres de l'OMI :

Des amendements à plusieurs traités couvrant la sécurité, la formation, la prévention de la pollution, les lignes de charges, le jaugeage des navires et la prévention des abordages rendent les audits obligatoires pour tous les États Membres de l'Organisation, en vertu du Programme d'audit des États Membres de l'OMI, à compter du 1er janvier 2016.

L'objectif du Programme est de favoriser une mise en œuvre renforcée des instruments de l'OMI. En effet, celui-ci fournit un aperçu aux États Membres de la manière avec laquelle ils exercent leurs fonctions en tant qu'États du pavillon, États côtiers et États du port, en vertu des traités pertinents de l'OMI. Ce processus alimentera également le Programme approfondi de coopération technique de l'OMI, afin de soutenir les États de façon ciblée et de renforcer leurs capacités, ainsi que le processus de réglementation de l'Organisation.

L'attention des membres, membres associés et États observateurs de la CHAtO est attirée sur le programme d'audit des États membres de l'OMI, dont le champ inclut les capacités hydrographiques. L'audit porte notamment (cf. résolution A.1067(28) de l'OMI) sur les dispositions prises par l'État côtier pour : promulguer les avertissements de navigation et les dangers pour la navigation ; gérer la manière dont les renseignements sur les aides à la navigation sont diffusés ; fournir des services hydrographiques (cf. SOLAS V/9) ; et évaluer l'efficacité des dispositions précédentes. Il est à noter que quatre Etats côtiers ont été audités en 2016 (Côte d'Ivoire, Togo, Mauritanie et Portugal), trois autres dont l'audit est confirmé pour 2016 (Guinée, Nigeria et Sénégal) et cinq États figurent dans le programme d'audit de l'OMI pour le premier semestre 2017 (Ghana, Gambie, Gabon, Cap Vert et République Démocratique du Congo) (cf. document EAHC14-06.7).

Lors des précédentes conférences de la CHAtO, il a été décidé d'utiliser le canal de l'Organisation Maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (OMAOC) pour inciter les États côtiers de cette région à développer les dispositions leur permettant de répondre aux obligations de la règle SOLAS V/9.

2.5. Indicateurs de performance de l'OHI

Pour ce qui concerne les indicateurs de performance de l'OHI, on peut noter que :

- 13 Etats côtiers de la CHAtO ont pris part à la Conférence Hydrographique Internationale Extraordinaire tenue à Monaco, du 6 au 10 octobre 2014 ;
- 12 États côtiers de la région fournissent, directement ou indirectement, des services hydrographiques, dont des ENC ;
- 50% est le taux de participation des Etats concernés à la précédente conférence de la CHAtO, 51 participants contre 37 participants à la 12^{ème} Conférence. Il est noté que l'Angola a participé pour la première fois à la 13^o conférence comme observateur.
- La couverture en cartes électroniques de navigation (ENC) est assurée à 100 % pour les catégories de navigation 1 et 2, à plus de 85% pour la catégorie 3, et à plus de 95 % pour les catégories 4, 5 et 6. Ces taux ne doivent pas cacher que les données hydrographiques à partir desquelles ces ENC ont été compilées peuvent être anciennes et lacunaires sur les côtes africaines.

2.6. Services et normes hydrographiques

Depuis la dernière conférence CHAtO, deux réunions du Comité des Services et des Normes Hydrographiques (HSSC 6 et 7) se sont tenues respectivement à Vina del Mar au Chili et à Busan en Corée du Sud. Les résultats de ces réunions à consulter dans les sites de l'OHI (Cf. http://iho.int/mtg_docs/com_wg/HSSC/HSSC6/HSSC6Docs.htm et http://iho.int/mtg_docs/com_wg/HSSC/HSSC7/HSSC7Docs.htm).

2.7. Coordination et soutien interrégional

2.7.1. IRCC

Le président de la CHAtO a représenté la Commission aux deux réunions du Comité de Coordination Interrégional de l'OHI (IRCC7 en Juin 2015 à Mexico et IRCC8 en juin 2016 à Abou Dhabi). Les résultats des deux réunions seront présentés dans les documents *EAtHC14-05.1A*, *EAtHC14-05.1B* et *EAtHC15-05.C*

2.7.2. Autres organes :

- La France, coordinateur de la cartographie internationale de la région G, a représenté la CHAtO aux 5^{ème} et 6^{ème} réunions du groupe de travail sur la base de données mondiale pour les ENC (WEND). Elles ont permis de progresser sur le guide d'application des principes pour le développement de cette base de données ainsi que sur la définition d'une procédure de traitement des recouvrements entre ENC. Les résultats de ces réunions sont à consulter dans les adresses suivantes du site de l'OHI :
http://iho.int/mtg_docs/com_wg/WEND/WENDWG/WENDWG5-Docs.htm
http://iho.int/mtg_docs/com_wg/WEND/WENDWG/WENDWG6-Docs.htm),
et seront présentés par la France dans le document CHAtO14-5-2 de l'agenda ;
- La France assure également la coordination de la diffusion des renseignements de sécurité maritime dans la zone NAVAREA II. Cette activité fait l'objet d'un rapport particulier (Rapport EAtHC14-07.5). Si la situation des stations NAVTEX s'est améliorée, la liste des points de contacts NAVAREA II reste encore incomplète, compliquant la mission du coordinateur de la zone. La création d'un portail partagé, pourrait être de nature à faciliter la mise à jour de ces points de

contact, tout en offrant la possibilité de signaler en mode collaboratif et réactif, les renseignements de sécurité maritimes. (ActionsEAtHC13-09 ; 13-10 ; 13-11) ;

- La croissance des opérations pétrolières et gazières offshore dans le golfe de Guinée nécessite un suivi régulier de la localisation des plates-formes d'exploration et d'exploitation. Des informations sont ponctuellement fournies par certains États côtiers (ActionEAtHC13-10) ;
- La participation des représentants de l'industrie aux conférences de la CHAtO est effective. Elle participe à la bonne compréhension des problématiques hydrographiques de la région et permet d'échanger des points de vue complémentaires sur les actions à conduire.

2.8. Renforcement des capacités

2.8.1. Activités réalisées :

- Le coordinateur du renforcement des capacités a participé aux deux réunions du Sous-Comité du Renforcement des Capacités (CBSC) respectivement la 13^{ème} réunion en Mai 2015 à Mexico et la 14^{ème} réunion en Mai 2016 à Abou Dhabi (cf. rapports CBSC13-05.2K disponible sur le site OHI à l'adresse :

http://iho.int/mtg_docs/com_wg/CBC/CBSC13/CBSC13-05.2KEAtHC_report.pdf

http://iho.int/mtg_docs/com_wg/CBC/CBSC14/CBSC14-05.1CEAtHC_report.pdf.

Outre la mise au point et le suivi des programmes annuels du programme de l'OHI de renforcement des capacités, la révision de la stratégie de l'OHI dans ce domaine a été au centre de ces deux réunions (cf. rapport du coordinateur régional EAtHC14-08.1).

- L'organisation d'un cours sur les renseignements de sécurité maritime (MSI) à Abidjan (Côte d'Ivoire) du 16 au 18 décembre 2014 ;
- Visite Technique a été effectuée au Liberia du 3 au 5 février 2016 par une équipe constituée de Mr G. Bessero directeur du BHI et Mr J. Bryant de l'UKHO ;
- Signature du protocole d'accord entre l'OHI et l'Organisation Maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (OMAOC) le 15 juillet 2016 ;
- L'étude de définition HydrOMAOC est achevée en avril 2016 ;
- Création d'un Centre de coordination en hydrographie et cartographie marine en Côte d'Ivoire ;
- Expérimentation e-learning MSI : le développement des contenus pédagogiques a débuté, la livraison est prévue pour le mois de septembre prochain avant la phase d'expérimentation prévue au dernier trimestre 2016 (octobre-novembre).

2.8.2. Activités à venir :

- Cours d'opérateur hydrographe pour pays francophones : proposition de budget transmise au BHI pour validation. Le cours se tiendrait à Abidjan au sein de l'Académie Régionale des Sciences et techniques de la Mer (à confirmer) ;
- Visite de haut niveau à OMAOC : reportée en vue sommet africain sur la sécurité maritime qui se tiendra le 15 octobre prochain au Togo (Lomé) ;
- Visite technique en Gambie ;
- Suite de l'étude HydrOMAOC, pour promouvoir le projet auprès des principaux bailleurs/décideurs de la région ;
- Deux sessions RSM (EN/FR) en ligne avec le MOOC qui sera développé cette année ;
- Développement d'un cours e-learning (EN/FR) d'opérateur terrain en hydrographie (qui avait déjà été proposé l'an passé avec le MOOC RSM).

Plus de détails sur le rapport du coordinateur du renforcement des capacités (Cf. document EAtHC14-08.1).

3. Coordination de l'hydrographie et de la cartographie régionale

- L'hydrographie et la cartographie marine de la région ne sont pas complètement satisfaisantes, comme le révèle l'examen de la publication C55 de l'OHI (Relative à l'état des levés hydrographiques et de la cartographie marine dans le monde) (Cf. document EAtHC13-07.4). Si les 24 États côtiers de la région sont tous membres de l'organisation maritime internationale (OMI), seulement six d'entre eux sont membre de l'OHI ;
- L'amélioration de l'état des levés reste lente dans une partie importante de la région. Les États côtiers sont encouragés à identifier les levés réalisés par des tiers dans leurs eaux et à envisager la communication de leurs résultats aux responsables cartographiques, de manière à en faire profiter l'ensemble des navigateurs ; inclure dans les autorisations de levés une procédure d'information et de communication des levés serait de nature à faciliter la prise en compte de ces travaux dans les documents nautiques.
- La couverture de la région G en cartes électroniques de navigation continue de progresser (Cf. document EAtHC13-07.3). Depuis la 13^{ème} conférence de la CHAtO, plus de 48 nouvelles cellules ont été produites sur la région G (catégories de navigation 4 et 5). La diffusion des ENC depuis deux ans s'est améliorée avec le rapprochement des règles de licences des deux Centres Régionaux de Coordination des ENC (RENC). L'ensemble des ENC existant sur la zone est disponible au travers de ces deux RENC.

Programme de cartographie océanique

- La cartographie océanique dans la région bénéficie de relevés qui peuvent être effectués par des bâtiments hydrographiques en transit, avec l'autorisation des États côtiers pour ce qui concerne leur zone économique exclusive ; cette pratique est à encourager (Ex :Maroc-France).

4. Perspectives

- Etant donné que le renforcement des capacités des États côtiers demeure une priorité de la commission dans les années à venir. À cette fin, et en appui du plan à 5 ans demandé par le sous-comité du renforcement des capacités de l'OHI, l'étude HydrOMAO, est entrée dans la phase 2 pour promouvoir le projet auprès des principaux bailleurs/décideurs de la région ;
- Désignation des représentants de la commission au Conseil de l'OHI ;
- La 1^{ère} Assemblée à Monaco en avril 2017 sera l'occasion d'aborder des sujets importants pour le développement de l'hydrographie, tant sur le plan technique qu'en matière de renforcement des capacités. Les membres et observateurs de la CHAtO sont invités à y participer, et à en préparer les discussions lors de la 14^{ème} conférence de la CHAtO ;
- Encourager les Etats de la région qui ne sont pas encore membres de l'OHI à adhérer à cette Organisation.

5. Conclusion – Actions pour la CHAtO

Les membres, associés et observateurs de la CHAtO sont invités à :

- Prendre note du présent rapport ;
- Apporter les compléments qu'ils jugeront nécessaires ;
- Proposer toute suite qui leur paraîtra utile.